



La collecte en porte-à-porte des déchets végétaux est un service historiquement proposé aux seuls résidents Baulois et géré depuis 2004 par Cap Atlantique.

## Qui est concerné par la collecte en porte-à-porte des sacs de végétaux ?

### Les particuliers.

les professionnels ne sont pas concernés par ce dispositif (ils ont l'obligation de posséder leur propre filière).

## Quels sont les déchets verts acceptés ?

### en sacs

- les feuilles d'arbres,
- les tontes de pelouse,
- les fleurs fanées,
- les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux.

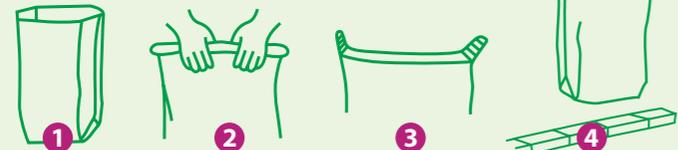


### en fagots liés

- les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre



## Comment bien fermer mon sac ?



- 1 Votre sac tient debout tout seul. **Remplissez-le jusqu'à la limite indiquée.**
- 2 **Enroulez** les deux bords supérieurs du sac.
- 3 Complétez la fermeture par une torsion à chaque extrémité.
- 4 **Déposez** votre sac **fermé** sur le trottoir.

## Quand sortir mon sac ?

Le **dimanche soir** précédant la semaine de collecte. *Pour la propreté de mon quartier, je respecte le calendrier ci-contre.*  
Exemple: en 2017, secteur A, la semaine de collecte est fixée du lundi 6 au vendredi 10 novembre, je sors mon sac le dimanche soir 5 novembre. **Pas avant, pas après !**



## Dans quels cas mon sac ne sera-t-il pas collecté ?

### Présence de déchets autres que des végétaux (voir les interdits);

- Non-respect du calendrier de collecte;
- Sac déchiré ou fragilisé par l'humidité;
- Sac trop chargé;
- Gros branchages non conditionnés en fagots, non liés et/ou supérieurs à 1,50 m;
- Présentation d'un nombre de sacs supérieur à la limite autorisée: **maximum 10 sacs** par collecte.



Un sac doit pouvoir être porté facilement et manuellement !



## Les Interdits pour garantir un compost de bonne qualité!

- Plastiques, bâches,
- métaux, tissus,
- tuyaux, caoutchoucs,
- pots de fleurs, terre, sable
- pierres, gravats...
- ordures ménagères,
- verres, emballages,
- gros branchages supérieurs à 15 cm de diamètre.

Les pierres endommagent les lames au cours du broyage !



## Calendrier de collecte des sacs de végétaux

	Secteur A	Secteur B	
<b>2017</b>	Du 16 au 20 janvier Du 30 janvier au 3 fév. Du 13 au 17 février Du 27 février au 3 mars Du 13 au 17 mars Du 27 au 31 mars Du 10 au 14 avril Du 24 au 28 avril Du 8 au 12 mai Du 22 au 26 mai Du 5 au 9 juin Du 19 au 23 juin	Du 3 au 7 juillet Du 17 au 21 juillet Du 31 juillet au 4 août Du 14 au 18 août Du 28 août au 1 <sup>er</sup> sept. Du 11 au 15 septembre Du 25 au 29 septembre Du 9 au 13 octobre Du 23 au 27 octobre Du 6 au 10 novembre Du 20 au 24 novembre Du 4 au 8 décembre	Du 23 au 27 janvier Du 6 au 10 février Du 20 au 24 février Du 6 au 10 mars Du 20 au 24 mars Du 3 au 7 avril Du 17 au 21 avril Du 1 <sup>er</sup> au 5 mai Du 15 au 19 mai Du 29 au 2 juin Du 12 au 16 juin Du 26 au 30 juin
<b>2018</b>	Du 15 au 19 janvier Du 29 au 2 février Du 12 au 16 février Du 26 février au 2 mars Du 12 au 16 mars Du 26 au 30 mars Du 9 au 13 avril Du 23 au 27 avril Du 7 au 11 mai Du 21 au 25 mai Du 4 au 8 juin Du 18 au 22 juin	Du 2 au 6 juillet Du 16 au 20 juillet Du 30 juillet au 3 août Du 13 au 17 août Du 27 au 31 août Du 10 au 14 septembre Du 24 au 28 septembre Du 8 au 12 octobre Du 22 au 26 octobre Du 5 au 9 novembre Du 19 au 23 novembre Du 3 au 7 décembre	Du 22 au 26 janvier Du 5 au 9 février Du 19 au 23 février Du 5 au 9 mars Du 19 au 23 mars Du 2 au 6 avril Du 16 au 20 avril Du 30 au 4 mai Du 14 au 18 mai Du 28 mai au 1 <sup>er</sup> juin Du 11 au 15 juin Du 25 au 29 juin
<b>2019</b>	Du 14 au 18 janvier Du 28 au 1 <sup>er</sup> février Du 11 au 15 février Du 25 février au 1 <sup>er</sup> mars Du 11 au 15 mars Du 25 au 29 mars Du 8 au 12 avril Du 22 au 26 avril Du 6 au 10 mai Du 20 au 24 mai Du 3 au 7 juin Du 17 au 21 juin	Du 1 <sup>er</sup> au 5 juillet Du 15 au 19 juillet Du 29 juillet au 2 août Du 12 au 16 août Du 26 au 30 août Du 9 au 13 septembre Du 23 au 27 septembre Du 7 au 11 octobre Du 21 au 25 octobre Du 4 au 8 novembre Du 18 au 22 novembre Du 2 au 6 décembre	Du 21 au 25 janvier Du 4 au 8 février Du 18 au 22 février Du 4 au 8 mars Du 18 au 22 mars Du 1 <sup>er</sup> au 5 avril Du 15 au 19 avril Du 29 avril au 3 mai Du 13 au 17 mai Du 27 au 31 mai Du 10 au 14 juin Du 24 au 28 juin
<b>2020</b>	Du 13 au 17 janvier Du 27 au 31 janvier Du 10 au 14 février Du 24 au 28 février Du 9 au 13 mars Du 23 au 27 mars Du 6 au 10 avril Du 20 au 24 avril Du 4 au 8 mai Du 18 au 22 mai Du 1 <sup>er</sup> au 5 juin Du 15 au 19 juin	Du 29 au 3 juillet Du 13 au 17 juillet Du 27 au 31 juillet Du 10 au 14 août Du 24 au 28 août Du 7 au 11 septembre Du 21 au 25 septembre Du 5 au 9 octobre Du 19 au 23 octobre Du 2 au 6 novembre Du 16 au 20 novembre Du 30 nov. au 4 déc. Du 14 au 18 décembre	Du 20 au 24 janvier Du 3 au 7 février Du 17 au 21 février Du 2 au 6 mars Du 16 au 20 mars Du 30 mars au 3 avril Du 13 au 17 avril Du 27 avril au 1 <sup>er</sup> mai Du 11 au 15 mai Du 25 au 29 mai Du 8 au 12 juin Du 22 au 26 juin

# Nos déchets verts,



# Mode d'emploi

© 2016 Cap Atlantique. Crédit Photos: Jean-François Conry, Danièle Depascale - Fotolia.com. Plan Sources: © Digi-Cadastre, 2006. Reproduction interdite - Ne pas jeter sur la voie publique.



Edition 2017/2020

## Tout sur la collecte des sacs de végétaux !



Plus d'infos: Service Déchets - 02 51 76 96 16

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
3 avenue des Noëles - BP 64 - 44503 LA BAULE CEDEX  
Tél. 02 51 75 06 80 - accueil@cap-atlantique.fr  
[www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)

## ➤ Où se procurer les sacs ?

### • 4 points de distribution :

#### 1 L'hôtel de ville :

7, avenue Olivier Guichard,

Tél. 02 51 75 75 75

Lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 • 13h30 - 17h

Samedi : 9h - 12h

#### 2 La Mairie annexe du Guézy :

121, avenue Saint-Georges

Tél. 02 40 61 00 52

Lundi au vendredi : 8h15 - 12h • 13h30 - 16h15

#### La Mairie annexe d'Escoublac :

#### 3 39, avenue Henri Bertho

Tél. 02 51 75 11 75

Lundi au vendredi : 8h15 - 12h • 13h30 - 16h15

Samedi : 9h - 12h

#### 4 Cap Atlantique :

3, avenue des Noëlls

Tél. 02 51 75 06 80

Lundi au vendredi : 9h - 12h • 14h - 17h

## ➤ En complément de la collecte en porte-à-porte, ayez le réflexe déchetterie !

### • 9 déchetteries intercommunales accessibles à tous, les plus proches de chez vous :

**La Baule-Escoublac, Guérande, Le Pouliguen.**

### • La station de broyage de Livery-Guérande.

Soyons vigilants dans le tri des déchets verts...

...pour garantir **un compost de bonne qualité !**

## ➤ Secteurs de collecte des sacs de végétaux à La Baule-Escoublac.



Dotation maximale de 60 sacs par an et par foyer.



Secteur A  
Secteur B

Collecte des sacs du lundi au vendredi voir calendrier détaillé au verso.

Pas de collecte autour de mi-décembre à mi-janvier !

Limites de communes  
Voie ferrée

## ➤ Après la collecte que deviennent les déchets verts ?

Les déchets verts sont transformés en terreau végétal appelé **compost**, ou valorisés à 90 % en **agriculture** sous forme de broyats.



± 31 500 tonnes par an sur le territoire

= 20 000 tonnes



Plus d'infos dans "Nos déchets Mode d'emploi" [www.cap-atlantique.fr](http://www.cap-atlantique.fr)



Jardiner, C'est bien...  
Composter et jardiner sans pesticide, c'est encore mieux et c'est facile !

